

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE TÉMISCOUATA

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée régulière de la Régie intermunicipale des déchets de Témiscouata tenue au deuxième étage de l'Hôtel de Ville, 369, avenue Principale à Dégelis, le 26 septembre 2023 à 19:30 heures.

PRÉSENCES M. Daniel Dumont (Biencourt), M. Bernard Caron (Dégelis), Mme Vicky Ouellet (Lac-des-Aigles), Mme Armelle Kermarrec (Lejeune), M. Stéphane Larochelle (Pohénégamook), M. André St-Pierre (St-Athanase), M. Alain Morin (St-Elzéar-de-Témiscouata), M. Alain Dubé (St-Eusèbe), Mme Claudia Beaulieu (St-Honoré-de-Témiscouata), M. Claude Gallant (St-Jean-de-la-Lande), M. Benoit Martin (St-Juste-du-Lac), M. Normand Lizotte (St-Louis-du-Ha! Ha!), Mme Katie Bossé (St-Marc-du-Lac-Long), M. Bruno Malenfant (St-Michel-du-Squatec) et M. Denis Blais (Témiscouata-sur-le-Lac), tous membres du conseil d'administration et formant quorum sous la présidence de M. Claude H. Pelletier (Rivière-Bleue).

Assistent également Mme Jacinthe Potvin et M. Maxime Groleau (RIDT).

1) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La lecture de l'ordre du jour est effectuée par M. Claude H. Pelletier.

Il est proposé par M. Alain Dubé, appuyé par Mme Vicky Ouellet, d'adopter l'ordre du jour et de garder le point varia ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-1721

2) ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE RENCONTRE RÉGULIÈRE

M. Maxime Groleau effectue la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée régulière et en fait un suivi, pour la rencontre tenue le 23 août 2023.

M. Claude H. Pelletier demande aux membres s'ils ont des questions ou commentaires.

Il est proposé par Mme Katie Bossé, appuyé par M. Normand Lizotte, et résolu que le procès-verbal de la rencontre du 23 août 2023 soit accepté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-1722

3) COMPTES PAYÉS ET À PAYER

M. Maxime Groleau effectue la lecture des comptes payés et à payer.

Il est proposé par Mme Katie Bossé, appuyé par M. Bernard Caron, que les listes suivantes des comptes payés et à payer soient acceptées.

COMPTES PAYÉS AU 26 SEPTEMBRE 2023

Bell Canada	626.10 \$
Francotyp-Postalia Canada Inc	689.86 \$
Hydro-Québec	6 950.03 \$
Simetech Environnement Inc	742.74 \$
Total payés	9 008.73 \$

COMPTES À PAYER AU 26 SEPTEMBRE 2023

Acklands Grainger Inc	488.64 \$
Agat Laboratoires LTD	6 897.93 \$
Avantis Coopérative	934.16 \$
Banque Nationale du Canada	1 298.80 \$
Beneva	2 837.49 \$
BUROPRO Citation	459.89 \$
Caisse Pop. Desjardins des Lacs de Témiscouata	2 855.86 \$
Caisse Pop. Desjardins du Transcontinental	1 149.28 \$
Chauffage Rivière-du-Loup	2 986.51 \$
Clément St-Pierre	18.50 \$
Conception GB	1 940.78 \$
Élyme Conseils	1 149.75 \$
Équipement Protection du Témis	1 071.20 \$
Esri Canada Limited	1 793.62 \$
Excavation Émilien Ouellet Inc	8 578.51 \$
Excel Promo+Inc	4 970.95 \$
Financière Banque Nationale	1 935.76 \$
Francotyp-Postalia Canada Inc	470.21 \$
Garage André L'Italien	345.75 \$
GFL Environnement 2023 Inc	85 134.08 \$
GLS Logistics Canada LTD	430.10 \$
Gravier Bérubé & Fils Inc	4 469.65 \$
Groleau Maxime	4 047.17 \$
Harnois Énergies	4 456.25 \$
J.A. St-Pierre & Fils Inc	32.17 \$
Komtek Sécurité	160.97 \$
La Buanderie Rivière-du-Loup Ltée	97.18 \$
Maheu & Maheu	128.77 \$
Martin Jean-François	210.81 \$
Mastercard	2 299.27 \$

Municipalité de Dégelis	1 854.01 \$
Municipalité de Pohénégamook	558.78 \$
Nordikeau	402.41 \$
Oxygène Design	1 980.45 \$
Pages Jaunes	45.03 \$
Peterbilt Québec est Ltée	811.42 \$
Pièces Témis Inc	601.61 \$
Place du Travailleur enr.	1 378.11 \$
Potvin Jacinthe	48.62 \$
QNDE	6 005.72 \$
Radiateur Gaétan Martin Inc	221.91 \$
RVARC-En fiducie	493.13 \$
Sémer Inc	3 837.98 \$
Service Sanitaires A. Deschesnes Inc	139 310.90 \$
Simetech Environnement Inc	93 640.53 \$
Société V.I.A. inc	26 721.11 \$
Transport F. Leclerc	2 983.81 \$
Transport Guy Levasseur Inc	7 916.47 \$
Transport Hugo Beaulieu	8 007.78 \$
Tribu Communications Web	497.27 \$
USD	4 613.69 \$

Total à payer 445 580.75 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-1723

4) ADMINISTRATION

a) Sensibilisation scolaire – Carbone Scol'ÈRE Co-éco et ressource interne

Comme cela a déjà été soulevé à plusieurs reprises, il est primordial que les enfants soient conscientisés et informés d'une saine gestion des matières résiduelles.

Deux moyens seront mis en place prochainement par la RIDT :

- o l'organisme Co-Éco interviendra dans 5 classes du Témiscouata pour donner le programme Carbone Scol'ÈRE qui présente 5 ateliers touchants différents aspects de l'environnement et de la gestion des matières résiduelles.
- o Une nouvelle employée intégrera la RIDT de novembre 2023 à avril 2024 et aura pour mandat de tenir des ateliers de sensibilisation dans toutes les écoles du Témiscouata.

b) Entente pour le tri et la mise en marché des matières recyclables 2024

M. Maxime Groleau dépose le projet de protocole d'entente à intervenir entre la RIDT et la Société VIA concernant le tri et la mise en marché des matières recyclables.

Celui-ci débuterait le 1^{er} décembre 2023 et prendrait fin le 31 décembre 2024 ou lorsque qu'Éco-Entreprise Québec prendra en charge ces opérations, tel que prévu par la réglementation provinciale.

Il est proposé par M. Alain Morin, appuyé par M. Stéphane Larochelle, que le conseil autorise le président à demander pour et au nom de la Régie intermunicipale des déchets de Témiscouata (RIDT) une demande d'autorisation au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, conformément aux dispositions de l'article 573.3.1 de la Loi sur les Cités et Villes, afin qu'il autorise la RIDT à conclure, aux conditions qu'il déterminera, une entente pour le tri et la mise en marché de matières recyclables avec la Société VIA inc. sans demander de soumission.

M. Maxime Groleau est autorisé à procéder à toutes les démarches nécessaires pour ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-1724

c) Admissibilité au programme de redistribution des redevances à l'enfouissement 2023

Le Ministère de l'Environnement, de la Lutte aux Changements Climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) a mentionné à la RIDT que la municipalité de Témiscouata-sur-le-Lac ne serait pas admissible à la redistribution 2023 des redevances à l'enfouissement, pour la partie des matières organiques, car sa population dépasse maintenant 5 000 habitants.

Au début de la mise en place du système de gestion des matières organiques, sa population était de 4 922 habitants et le cadre normatif de ce programme prévoit une clause dans ce type de situation.

Une rencontre a eu lieu entre les responsables du programme au MELCCFP et Maxime Groleau. Le nouveau service de gestion des matières organiques mis en place en 2022 et l'historique des démarches ont été expliqués en détail. Ces services répondent en tout point aux exigences gouvernementales.

Le dossier suit son cours et une réponse devrait être reçue d'ici la fin d'année. La RIDT avisera alors de la situation pour faire des démarches complémentaires au besoin.

d) Communiqué – GMR ... Aux citoyens de faire une différence

Suite à l'émission du communiqué de presse qui est transmis aux membres du conseil d'administration, une campagne d'information sera lancée sur la thématique « Parce que chaque geste compte ! ».

L'objectif est d'informer tous les citoyens et entreprises de la région des services disponibles et de les inciter à les utiliser pour limiter au maximum l'enfouissement.

- Matières recyclables
- Écocentres
- Dépôts municipaux
- Compostage domestique
- Points d'apports volontaires
- Résidus domestiques dangereux
- Éco-kits et vaisselle compostable
- Mini-Collecte
- Biens réutilisables et vêtements
- Tubulures d'érablières
- Plastiques agricoles

Il sera aussi fait mention du fonctionnement du lieu d'enfouissement et des coûts qui y sont associés. Des interactions sont prévues avec différents moyens et médias desservant le territoire.

De plus, d'ici l'hiver, le nouvel affichage dans les écocentres sera finalisé et mis en place. Cela permettra de mieux orienter les utilisateurs et de faciliter les opérations.

e) États des résultats comparatifs au 31 juillet 2023

Les états financiers au 31 juillet 2023 sont déposés aux membres pour information et repris dans le document des prévisions budgétaires 2024.

f) Tarification 2024 - Lieu d'enfouissement technique, écocentres et autres services

La très grande majorité des services rendus par la RIDT sont sans frais d'accès pour les citoyens car ils sont payés à partir de leur taxe de service municipal qui sert à financer les quotes-parts de la RIDT. C'est le cas pour :

- la collecte et le traitement des déchets, du recyclage et des matières organiques (selon le calendrier établi)
- l'accès aux écocentres ou aux dépôts municipaux (avec l'obligation de trier au maximum les matières)
- la vidange des installations septiques (selon la planification établie)

Cependant, pour certaines matières ou certains services, il est nécessaire de facturer des frais.

Afin d'inciter le plus possible les utilisateurs à éviter l'enfouissement de matières recyclables ou valorisables, la RIDT, en plus d'interdire l'enfouissement de certaines matières comme les tubulures d'érablières, met en place une nouvelle catégorie de frais au LET pour les déchets non triés (alors qu'un service est disponible).

Ce tarif s'appliquera aux plastiques agricoles ou acéricoles, aux matériaux de construction qui auraient pu être acceptés pour valorisation à l'écocentre ou au déchargement contenant des matières recyclables ou des matières organiques

Il est proposé par M. Stéphane Larochelle, appuyé par Mme Katie Bossé, que les tarifs des services rendus par la RIDT en 2024 soient adoptés tel que discuté au conseil d'administration. Ces informations seront aussi accessibles directement sur le site web de la RIDT.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-1725

g) Prévisions budgétaires 2024

La RIDT est en attente, de la part du MAMH, des facteurs comparatifs applicables pour l'année 2024. Ceux-ci servent à moduler les données prises en compte dans le calcul de la richesse foncière. La répartition des quotes-parts est basée à 50 % sur cette donnée et l'autre 50 % est basé sur la population.

Le budget de la RIDT peut être adopté sans cette information mais elle est essentielle pour la répartition finale des quotes-parts entre les 19 municipalités.

PRODUITS

Administration générale

Total quotes-parts municipalités	252 370
Compensation pour service recyclage	98 400
Affectation de surplus accumulé (déjà budgété)	-
Affectation de surplus accumulé (exercice courant)	-
Revenus d'intérêts et autres subventions	12 210
Ventes bacs, composteurs, vaisselle	<u>25 000</u>
	387 980

Lieu d'enfouissement

Total quotes-parts municipalités	900 622
Affectation de surplus accumulé (déjà budgété)	-
Affectation de surplus accumulé (exercice courant)	-
Facturation aux utilisateurs	<u>174 293</u>
	1 074 916

Revenus pour amortissement des immobilisations LET

Total quotes-parts municipalités	225 970
----------------------------------	---------

Revenus pour charges de désactualisation LET

Total quotes-parts municipalités	94 319
----------------------------------	--------

Collecte-transport Déchets		
Total quotes-parts municipalités		703 286
Affectation de surplus accumulé (déjà budgété)		-
Affectation de surplus accumulé (exercice courant)		-
Facturation aux utilisateurs		<u>3 647</u>
		706 934
Collecte-transport Recyclage		
Total quotes-parts municipalités		80 749
Compensation pour service recyclage		688 800
Facturation aux utilisateurs		<u>1 824</u>
		771 373
Centre de tri		
Total quotes-parts municipalités		135 260
Compensation pour service recyclage		196 800
Facturation aux utilisateurs		<u>-</u>
		332 060
Écocentres		
Total quotes-parts municipalités		785 295
Retour redevance à l'enfouissement		141 760
Subventions à recevoir		-
Affectation de surplus accumulé (déjà budgété)		-
Affectation de surplus accumulé (exercice courant)		-
Facturation utilisateurs		109 140
Revente matériaux / Autres revenus		<u>65 000</u>
		1 101 196
Installations septiques Vidanges (estimations)		
Facturation Auclair	14 003	
Facturation Biencourt	11 792	
Facturation Dégelis	49 625	
Facturation Lac-des-Aigles	246	
Facturation Lejeune	20 391	
Facturation Packington	45 449	
Facturation Pohénégamook	38 079	
Facturation Rivière-Bleue	40 044	
Facturation St-Athanase	22 356	
Facturation St-Elzéar-de-Témiscouata	18 180	
Facturation St-Eusèbe	19 899	
Facturation St-Honoré-de-Témiscouata	18 671	
Facturation St-Jean-de-la-Lande	12 775	
Facturation St-Juste-du-Lac	38 325	
Facturation St-Louis-du-Ha! Ha!	21 619	
Facturation St-Marc-du-Lac-Long	12 775	
Facturation St-Michel-du-Squatec	18 425	
Facturation St-Pierre-de-Lamy	13 266	
Facturation Témiscouata-sur-le-Lac	<u>80 580</u>	
Total facturation municipalités		496 501
Facturation indexation coût du carburant		47 994
Facturation utilisateurs		<u>56 105</u>
		600 600
Gestion des matières organiques		
Total quotes-parts municipalités		233 115
Subventions à recevoir		-
Retour redevance à l'enfouissement		35 440
Affectation de surplus accumulé (déjà budgété)		-
Affectation de surplus accumulé (exercice courant)		<u>-</u>
		268 555
TOTAL PRODUIT		5 563 901 \$
<u>CHARGES</u>		
Administration Générale		
Salaires et charges sociales	265 615	
Télécommunication	4 548	

Poste et expédition	7 180	
Dons et commandites	2 000	
Cotisations et abonnement	10 452	
Publicité et promotion	27 140	
Fournitures de bureau	6 425	
Immobilisations à même les revenus	-	
Déplacements et représentations	17 431	
Colloques et formations	800	
Location	20 722	
Assurances et immatriculation	2 172	
Honoraires professionnels	18 965	
Entente - Ville de Dégelis	2 000	
Autres dépenses	850	
Frais financiers	1 680	
		387 980
Lieu d'enfouissement		
Salaires et avantages sociaux	190 346	
Télécommunication	554	
Pièces et accessoires	5 400	
Essence et diesel	34 600	
Assurances et immatriculations	16 888	
Électricité	45 990	
Entretien	15 980	
Entretien machineries	26 600	
Immobilisations à même les revenus	-	
Analyses et laboratoire	34 090	
Honoraires professionnels	7 500	
Autres dépenses	1 200	
Entente traitement lixiviats	5 100	
Redevance à l'enfouissement	297 039	
Réserves financières	-	
Charge de désactualisation	94 319	
Amortissement DCTP	225 970	
Remboursement de dette (R-004)	9 465	
Remboursement de dette (R-006)	82 336	
Remboursement de dette (R-006 et R-007)	47 876	
Remboursement de dette (R-012)	231 291	
Remboursement de dette (R-014)	19 015	
Frais d'émission	3 645	
		1 395 205
Collecte-transport-Déchets		
Contrat SSAD	635 857	
Indexation coût du carburant	67 429	
Levées supplémentaires	3 647	
		706 934
Collecte-transport Recyclage		
Contrat SSAD	700 297	
Indexation coût du carburant	67 429	
Levées supplémentaires	3 647	
		771 373
Centre de Tri		
Contrat Société Via	283 466	
<u>Centre de pré-tri et transfert</u>		
Salaires et charges sociales	-	
Assurances	1 323	
Électricité	913	
Autres dépenses	1 700	
Remboursement du fond de roulement	44 659	
		332 060
Écocentres		
Salaires et charges sociales	294 330	
Télécommunication	6 350	
Taxes et permis	390	
Fournitures de bureau	600	

Déplacements et véhicules RIDT	15 950	
Formation	1 500	
Pièces et accessoires	9 800	
Location	10 953	
Assurances et immatriculations	3 718	
Électricité	7 038	
Entretien	18 519	
Achat bacs, conteneurs, composteurs	25 000	
Autres dépenses	500	
Immobilisations à même les revenus	-	
Remboursement de dette (R-004)	19 479	
Remboursement de dette (R-006 et R-007)	9 598	
Remboursement de dette (R-014)	3 785	
Frais d'émission	-	
Transport et traitement	620 528	
Indexation coût du carburant	53 158	
		1 101 196
Installations septiques Vidanges		
Contrat Simetech Environnement	496 501	
Indexation coût du carburant	47 994	
Vidanges supplémentaires	56 105	
		600 600
Gestion des matières organiques		
Salaires et charges sociales	-	
Fournitures de bureau	-	
Pièces et accessoires	-	
Publicité et promotion	-	
Déplacements	-	
Entretien	-	
Immobilisations à même les revenus	-	
Autres dépenses	-	
<u>Conteneurs à chargement avant</u>		
Collecte des conteneurs	214 531	
Traitement des matières collectées	29 712	
<u>Dépôts municipaux</u>		
Transport et traitement de matériaux	24 311	
		268 555
TOTAL CHARGE		5 563 901 \$
BÉNÉFICE NET		0 \$

Il est proposé par M. Daniel Dumont, appuyé par Mme Katie Bossé, que les prévisions budgétaires 2024 de la RIDT soient adoptées telles que déposées.

Une copie sera transmise à toutes les municipalités membres afin que celles-ci les approuvent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-1726

h) Suivi – Nouvelle réglementation sur les matières résiduelles et modèle de tarification de service

Le comité de travail formé s'est réuni une première fois et a commencé à échanger sur un modèle : fonctionnement des collectes, obligation d'avoir des contenants conformes et de participer au tri, suivis et « pénalités applicables », pouvoir aux municipalités et à la RIDT d'intervenir en cas de problème, ...

L'objectif serait de mettre en vigueur ce règlement d'ici au printemps 2024.

Dans le même temps, il faudrait que les municipalités ajustent leurs pratiques à l'interne pour servir d'exemple en gestion des matières résiduelles (sensibilisation, contenants de tri dans les espaces publics, tri par le personnel municipal et aux travaux publics/jardins, politique de tri et équipements dans les espaces publics lors des activités ou événements, gestion des dépôts municipaux, retrait des conteneurs inutiles ou mal utilisés, ...).

Par la suite, la tarification de type-utilisateur/payeur pourrait être mise en place par les différentes municipalités car les règles seront les mêmes partout.

L'objectif serait donc pour le budget 2025.

Après discussions, les membres sont d'avis que M. Maxime Groleau devrait effectuer un suivi particulier avec chaque municipalité lors d'une rencontre avec le délégué à la RIDT, la mairie

et la direction générale. Ce sera l'occasion de faire le point sur les enjeux propres à chaque territoire afin que les 19 municipalités s'orientent vers les mêmes objectifs d'ici le printemps 2024 et l'adoption de la nouvelle réglementation. Chaque délégué recevra donc les informations nécessaires pour planifier cette rencontre.

5) ÉCOCENTRES

a) Transport et traitement des RDD – Laurentides Ressources et Véolia

Depuis 2005, la RIDT participe aux différents programmes de récupération des résidus domestiques dangereux (RDD) en collaboration avec Laurentides Ressources (peinture, huiles et autres produits dangereux).

Dans les 10 dernières années, plus de 580 000 kg de produits dangereux ont ainsi évité l'enfouissement. Le budget global de la RIDT pour la gestion des RDD est d'environ 30 000 \$/année.

Depuis 2 ans, Laurentides Ressources rencontre de nombreux problèmes de logistique et peine à remplacer les conteneurs pleins dans les écocentres et dépôts municipaux.

En plus d'obliger les employés de la RIDT à manipuler inutilement de grandes quantités de RDD, cela expose la RIDT à des problèmes avec le MELCCFP.

Dans les derniers mois, Laurentides Ressources a décidé d'augmenter ses tarifs de traitement, de facturer des frais de transport et de surcharge de carburant en plus d'imposer des frais pour le nettoyage des conteneurs, sans justificatifs clairs.

M. Maxime Groleau a fait des démarches avec l'entreprise Véolia pour qu'elle puisse offrir le service de transport et de traitement des RDD à partir des 4 écocentres, pour certains RDD.

Il est proposé par Mme Vicky Ouellet, appuyé par M. Normand Lizotte, qu'à partir de cette date, pour les besoins de la RIDT, Laurentides Ressources continuer de fournir le service pour les huiles, les peintures et ce qui s'y assimile.

Véolia fournira le service pour tous les autres produits dangereux selon la proposition de tarifs qui a été soumise.

Afin de s'assurer que le tri des RDD répond aux critères de qualité et sécurité de ces entreprises, l'ensemble des conteneurs pour ces produits sur le territoire sera verrouillé en tout temps et le tri sera effectué par les employés de la RIDT.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-1727

b) Gestion des tubulures d'érablières

Depuis 2010, début de ce service au Témiscouata, plus de 1 600 tonnes de tubulures ont été apportées dans les 4 écocentres. Cette activité a toujours été prise en charge par la RIDT et aucun frais n'a été facturé aux acériculteurs.

Depuis le 1^{er} juillet 2023, les fabricants de matériel acéricole sont responsables de la mise en place d'un système de récupération et de recyclage des tubulures et chalumeaux au Québec. Pour cela, ils ont mandaté Agri-Récup et chargent des éco-frais lors l'achat de tubulures.

La RIDT ne reçoit aucune compensation mais continue d'accueillir certaines tubulures dans ses 4 écocentres. Par la suite, elle transfère la tubulure 5/16 et la tubulure main sans broches vers l'usine d'Environek en Beauce. Agri-Récup prend en charge les frais de chargement et de transport depuis le 1^{er} juillet 2023.

Pour les autres matières, les fabricants ne semblent pas avoir de solutions actuellement, notamment pour la tubulure main avec broches ou la tubulure sale/contaminée avec d'autres matières.

Il est proposé par M. Denis Blais, appuyé par M. Bruno Malenfant, que la RIDT n'accepte plus de recevoir des tubulures problématiques, ni dans ses écocentres, ni avec les collectes de déchets ou ni directement à son lieu d'enfouissement. Les acériculteurs devraient contacter directement les fabricants pour voir ce qu'ils doivent faire avec.

Un courrier informatif de la RIDT sera transmis aux différentes organisations représentant les acériculteurs dans la région pour les aviser que :

- Les fabricants sont maintenant seuls responsables du recyclage des tubulures d'érablières. Ils leur facturent d'ailleurs des éco-frais depuis le printemps pour financer ce service.
- La RIDT, bien qu'elle ne reçoive aucune compensation des fabricants pour le moment, souhaite poursuivre ce service auprès des acériculteurs de la région mais avec certaines conditions effectives dès le 15 octobre 2023.
 - ✓ Seules la tubulure de type 5/16 et celle de type main sans broches sont acceptées dans les écocentres. Les unions et chalumeaux peuvent rester sur les tubulures ou être apportés à part, dans des contenants solides.
 - ✓ Aucune contamination ou mélange ne sera accepté. Tous les apports similaires à ceux sur les photos jointes seront systématiquement refusés dans les écocentres.

Si un déchargement de matériaux de ce type est effectué, malgré le contrôle à l'entrée, (matières cachées en dessous, ...), des frais de 360 \$/tonne (ou 180 \$/m³) seront facturés pour l'ensemble du voyage déchargé.

Dans un tel cas, l'utilisateur pourrait aussi se voir interdire l'accès aux installations de la RIDT pour décharger d'autres tubulures d'érablière.

- ✓ Aucun camion de type 6 roues ou plus n'est admis dans les écocentres, à part à celui de Dégelis. Les remorques de type dompeur sont acceptées mais l'employé de la RIDT peut demander à un utilisateur de vider sa remorque à la main s'il a un doute sur le contenu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-1728

c) **Achat d'un fourgon de transport**

Point reporté à la rencontre du mois d'octobre.

6) VARIA

Aucun point au varia.

7) PROCHAINE RENCONTRE

- Mercredi 18 octobre 2023
- Mercredi 15 novembre 2023
- Mercredi 20 décembre 2023

8) **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Mme Vicky Ouellet de lever l'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-1729

Claude H. Pelletier, Président

Maxime Groleau, secrétaire-trésorier